

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 23 mai 2024

VOIRIE

La Métropole agit pour sécuriser les abords des écoles

Dans le cadre de ses compétences en matière de voirie, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée à sécuriser les abords des écoles marseillaises. Depuis le début de l'année 2025, une première vague de 16 écoles est concernée par de nouveaux aménagements communs et uniformes pour améliorer la sécurité des élèves.

La Métropole sécurise progressivement les abords des écoles de Marseille par des aménagements de voirie clairement identifiables et conçus avec les mêmes codes en termes esthétiques. Réfection de la chaussée, réaménagement des trottoirs, renforcement du marquage « écoles » en entrée de zone avec un éclairage par LED, pose de mobilier coloré et de plots routiers...

La Métropole entend, grâce à ces dispositifs, agir sur la vitesse d'approche des véhicules, sensibiliser les automobilistes à la présence d'élèves et créer une identité graphique facilement identifiable pour que chacun adapte son comportement à l'approche d'un établissement scolaire.

L'installation de panneaux « prudence sortie école », la limitation de la vitesse à 30km/h et la pose d'arceaux à vélos accompagnent ce déploiement inédit. En fonction des contraintes spécifiques de chaque école, la Métropole prévoit, en complément, de réguler les pics de chaleur estivaux par l'implantation d'espaces verts.

« À terme, tous les établissements de Marseille seront concernés. C'est une priorité : l'intérêt collectif prime sur tout le reste ! », précise Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône.

En chiffres

- **16 écoles concernées en 2025**
- **2,6 millions d'euros pour la réalisation de la première phase d'aménagement 2025**
- **16 chantiers engagés ou en cours**